

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE PROVINCIALE

QUÉBEC—L'INTERPRÉTATION DES CONCESSIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVEMENT À CERTAINS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

On nous annonce qu'à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le gouvernement fédéral a convenu de porter de 22 à 24 les points d'abattement spécial pour le Québec, en ce qui a trait aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé. Pourrait-on interpréter cette concession comme la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, d'un statut particulier pour le Québec, au moins dans les domaines que je viens de mentionner, comme l'a laissé entendre le premier ministre du Québec, hier, lors d'une conférence de presse?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. Des ententes ont déjà été conclues avec le Québec au sujet de l'assurance-hospitalisation. Celles-ci remontent à 1964 et n'ont pas été modifiées. La province n'a pas de régime de points fiscaux sur le plan de l'assurance-santé, comme le sait le député. Les propositions relatives à la santé qui ont été discutées avec les provinces portent sur une nouvelle formule basée sur une évaluation selon la population et n'impliquent pas une formule de péréquation.

M. l'Orateur: Je permettrai une question supplémentaire au député, mais la période des questions doit se terminer à 3 h 19. Il reste quatre minutes.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES RISQUES DE GRÈVE À LA BELL CANADA—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail ou à celui des Transports, à celui des deux qui se sent le mieux préparé à y répondre, au sujet de la grève projetée par les téléphonistes de la Bell Canada. Si je comprends bien, cette grève est maintenant autorisée, 90 p. 100 du personnel s'étant prononcé en faveur de celle-ci. Le ministre est-il au courant de la situation, est-il prêt à intervenir. Est-il en mesure de proposer une formule de compromis grâce à laquelle les deux parties pourraient revenir à la table des négociations?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis certes au courant de la situation. Je sais aussi que si les employées décident de déclencher une grève, celle-ci sera légale. Les deux parties savent, je crois, que mon ministère est prêt à fournir des services de médiation, comme il l'a fait la dernière fois, il y a deux ans, à condition, toutefois, que les deux parties le demandent. Sinon, il nous faudra voir combien de temps nous tiendrons le coup avec une grève de Bell Canada.

LA RECHERCHE

LES MACHINES AGRICOLES—L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ESSAI DANS LES PRAIRIES

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je pose une question au ministre d'État pour les Sciences et la Technologie. Le rapport du professeur Barber indique que les fabriques canadiennes de machines agricoles n'obtiennent pas leur juste tranche du marché car elles n'avaient pas les moyens financiers d'effectuer la recherche et le développement technologiques nécessaires: le ministre est-il disposé à recommander que des fonds d'aide soient fournis aux trois gouvernements des Prairies qui créent actuellement un centre de recherche et de développement destiné à l'essai des machines agricoles?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre d'État pour les Sciences et la Technologie): Je ne suis pas au courant de la proposition du député mais je serais heureux de la prendre en considération.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA STATISTIQUE RELATIVE AU CHÔMAGE—L'INTERDICTION SIGNIFIÉE AUX ÉCONOMISTES RÉGIONAUX

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous dirait-il pourquoi les économistes régionaux du gouvernement ont maintenant reçu l'ordre de ne pas rendre publiques les statistiques concernant les licenciements à travers le pays, mais de dire aux requérants qu'ils doivent s'adresser aux cabinets des ministres?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur.

LA STATISTIQUE RELATIVE AU CHÔMAGE—L'ENQUÊTE SUR LA PUBLICATION INTEMPESTIVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Pendant que la question des règles de sécurité est sur le tapis, le premier ministre suppléant pourrait-il nous faire part des résultats de l'enquête, dont il a parlé hier, sur le fait que, ces deux derniers mois, des statistiques sur le chômage ont paru un jour avant la publication officielle?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): L'enquête se poursuit, monsieur l'Orateur.

* * *

LES POSTES

WINDSOR ET ÎLE PELÉE—LES RETARDS DANS LA LIVRAISON DU COURRIER AÉRIEN

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, étant donné que ma question concerne deux ministères et que le ministre des Postes est absent, puis-je la poser au ministre des Transports? A-t-il été informé de plaintes assez sérieuses selon lesquelles, à cause des limitations de poids qui s'appliquent au transport aérien entre le port de Windsor et l'île Pelée, le courrier se trouve retardé, ce qui entraîne des conséquences fâcheuses dans le cas des